

# Francis José-Maria et Place publique à l'affût

L'association se réunira aujourd'hui, à 18 h dans la Bastide Pisan. L'occasion pour les membres et leur président, Francis José-Maria, de faire un tour des dossiers chauds sur la commune...

**P**résidée par Francis José Maria, l'association Place publique se réunira aujourd'hui, dès 18 h à la Bastide Pisan. L'occasion pour les membres de « se retrouver mais aussi de partager la galette des rois », précise Francis José-Maria. « Ce sera un moment festif... en quelque sorte notre cérémonie des vœux, pour bien débiter l'année ! », assure-t-il. Si l'heure est à la galette, le fondateur de l'association n'en oublie pas pour autant l'actualité cogolinoise. Il détaille : « Nous allons balayer ce que nous avons fait dans l'année, avant de basculer sur 2019. »

Avant toute chose, Francis José-Maria reviendra sur la cérémonie des vœux du maire, Marc-Etienne Lansade : « On ne s'attendait pas à autre chose. Il a répété ce qu'il fait de mieux depuis quatre ans : une politique spectaculaire de strass et de paillettes. Ces vœux sont un paquet-cadeau bien emballé dans du papier étincelant. Hélas, quand on ouvre le paquet, on n'y trouve pas grand-chose. » Hormis, comme le concède le président, une Maison de santé à laquelle l'association ne s'est pas opposée. « Même si l'ancienne maison de retraite Peirin aurait été bien plus appropriée, notamment pour des questions de stationnement. »

## Les dossiers chauds du Yotel...

Face aux membres de l'asso-

ciation, le président abordera les dossiers et recours en cours, et notamment celui du Yotel : « Si le prochain jugement du tribunal administratif vient confirmer les réquisitions du rapporteur public, cela remettrait sérieusement en cause les quatre permis de construire accordés par le maire au promoteur. »

Pour l'heure, Francis José-Maria préfère encore parler au conditionnel... avant d'embrayer : « Nous récapitulerons les événements organisés, en 2018, par l'association. Nous sommes une association de veille citoyenne mais également d'animation. Et nous garderons ce credo pour l'année 2019. C'est ce qui nous rassemble. »

## ... et du marché des places de port

L'autre dossier chaud concerne, une fois n'est pas coutume, la régie du port des Marines de Cogolin. Et plus précisément le marché des places de port. Le président détaille : « Lors d'un conseil d'administration du 26 novembre 2018, la régie du port a décidé d'accorder une indemnité d'un million d'euros à la société dont le marché conclu à la hâte avait été résilié par le Tribunal administratif. »

Lors du dernier conseil municipal, Anthony Giraud, membre de l'opposition, avait questionné le maire si oui ou non, ce dernier était présent lors de ce conseil



En cette année 2019, Francis José Maria, président de l'association Place publique, sera particulièrement vigilant quant au dossier bouillant de la régie du port des Marines de Cogolin. (Photos DR)

d'administration, en mairie. Question à laquelle le premier magistrat avait répondu que « cette réunion n'a pas eu lieu en mairie », avant de clôturer la séance. Francis José Maria poursuit : « Si l'on en croit les informations de la presse, le maire aurait été dans l'impossibi-

lité de participer à ce conseil d'administration puisqu'il était ce même jour et heure en vacances dans le Morvan. À moins que Monsieur Lansade ait un don d'ubiquité, la décision d'accorder une indemnité d'un million d'euros aurait été décidée par une seule personne, si toutefois

la réunion du CA a bien eu lieu. Cela contredit totalement la délibération qui mentionne noir sur blanc que le conseil d'administration du 26 novembre 2018 s'est bien réuni à 14 h 30 à l'hôtel de ville de Cogolin, siège de la régie du port. Tout cela sent le faux à plein nez... et l'usage de faux en écriture publique... »

Le président de Place publique a décidé d'envoyer du lourd. La régie du port et son marché de places, tout un dossier que l'association entend bien continuer d'étudier. Et aucun doute, ce dossier devrait, très prochainement, revenir sur la table. Notamment en conseil municipal.

## Cap sur 2020

Ces retrouvailles de début d'année seront aussi l'occasion de se projeter... vers les futures élections. Francis José-Maria se charge de compléter : « Nous nous employons à rassembler tous les républicains et toutes les compétences afin de proposer aux Cogolinois un projet de développement harmonieux de leur ville. Il est urgent de mettre un terme à la gestion aventureuse de la municipalité actuelle au service d'intérêts particuliers. » Son objectif ? « Rétablir la transparence, la rigueur et la concertation dans une gestion des affaires communales respectueuse de l'intérêt général. »

FLORIAN DALMASSO  
fdalmasso@nicematin.fr

## Escandihado et traditions

Comme pas mal de Cogolinois, Francis José-Maria, président de Place publique, a été interpellé, voire interloqué, par la présence de l'association l'Escandihado sur scène, au Cosc, lors de la cérémonie des vœux du premier magistrat. Même si au final, ce n'est pas vraiment la présence de l'association qui le tracasse.

Mais plutôt le message véhiculé par cette présence... haute en symbole. Il témoigne : « L'histoire et les traditions sont indispensables à la vie culturelle et sociale d'une ville. Il est normal que les personnes qui les font vivre soient remerciées. Mais il est aussi évident que le maire en fait habilement de la récupération politique. Cela pose question de savoir au service de quel avenir sont mises notre histoire et nos traditions. Car je rappelle que la mémoire doit nous aider à ne pas répéter les mêmes erreurs déjà commises dans le passé. »

## Les actions menées par l'association Place publique

Depuis sa création, l'association Place publique a mené de nombreuses actions en justice (ou non). Francis José-Maria poursuit : « Nous avons recensé les illégalités et les projets abandonnés par le maire grâce à notre travail de veille et aux recours. Voici la liste exhaustive. »

- Don de matériel nautique communal et relaxe de Place Publique par le tribunal correctionnel de Paris
- Attribution du nom de Maurice Barrès au parking Mansui.
- Déménagement de la médiathèque.
- Recrutement d'un activiste du mouvement « génération identitaire » à la

communication.

- Mission de communication à la société « Stream on fire » proche de Marine Le Pen.
- Demande de remboursement de sommes indues par le centre de loisirs aux familles.
- Baisse de dotation à l'école Fontvieille à cause de la chanson « Aïcha ».
- Menace de démolition de l'école Chabaud.
- Installation d'un chapiteau accueillant du public en zone inondable rouge du PPRI.
- Attribution d'un marché d'audit fiscal sans publicité ni mise en concurrence.
- Suppression de la gratuité des salles municipales à certaines associations (annulé par le

tribunal administratif).

- Transformation du musée Sellier en hôtel privé (pétition, manifestation de Place Publique).
- Autorisation donnée à une société sans existence d'effectuer des travaux dans la demeure Sellier (annulée par le tribunal administratif).
- Modification simplifiée n° 4 du PLU (annulée par le Tribunal Administratif).
- Marché de commercialisation des places de port (résilié par le tribunal administratif).
- Modification simplifiée n° 9 du PLU (demande d'annulation en audience du Tribunal Administratif du 21 décembre 2018). »

